

**Table GIRT de l'unité d'aménagement (UA) 111-63
Fiche – Évaluation des solutions possibles
aux préoccupations - PAFIO**

1	LISTE DES PREOCCUPATIONS LIEES A L'ENJEU	
	Document de référence	Personne ou organisme émetteur de préoccupations
	classement_preoc_region_PAFIO_V6.doc CENG_2017-12-15_FO_preoccupation_PAFI_legal.pdf	Yves Briand, Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie
2	PREOCCUPATION	
		Planification : X Opérationnelle :
	Brève description de la préoccupation et des objectifs poursuivis afin de résoudre la problématique ou d'améliorer la situation :	
	<p>Effet cumulé possible d'un AEC trop élevée pour plusieurs sous bassins versants d'un même bassin versant, en particulier sur l'effet possible d'une augmentation de débit sur la dynamique fluviale des rivières concernées, lequel effet pourrait occasionner un risque accru d'aléas en aval de ces rivières (p.ex. érosion, inondation, rupture de ponceaux routiers). Ce risque pourrait à son tour se traduire par des problèmes de sécurité civile.</p> <p>Les valeurs réelles des récoltes de plusieurs sous bassins des rivières de Mont-Louis et de l'Anse-Pleureuse se situent entre 28,16 % et 43,38 % (11263)</p> <p>Pour la rivière Dartmouth ils se situent entre 29,05 % et 32,96 % (11262 et 11263 combinés)</p> <p>Les valeurs planifiées des récoltes pour ces sous bassins se situent entre 37,72 % et 45,77 % pour les rivières de Mont-Louis et de l'Anse-Pleureuse, ainsi qu'entre 35,44 % et 46,87 % pour la rivière Dartmouth.</p> <p>Même si ces valeurs ne reflètent pas entièrement la réalité terrain, elles sont celles devant servir d'indicateur dans le cadre de la planification forestière.</p> <p>Solutions liées à la planification proposées par le demandeur :</p> <p>Par mesure de précaution, limiter les interventions forestières dans les bassins versants visés à moins de 35 %.</p>	
3	LOCALISATION DE LA PREOCCUPATION	
	Situer brièvement le territoire concerné par la préoccupation :	
	Bassins versant des rivières : Mont-Louis (11263) Anse-Pleureuse (11263)	
	Carte jointe :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
4	ENJEU	
	Sécurité civile	

5	OBJECTIF
6	ÉLÉMENTS DE SOLUTION EN VIGUEUR OU A VENIR
Identifier les objectifs gouvernementaux et régionaux, les mesures, les modalités, etc. qui affectent l'enjeu (LADTF, SADF, PATP, RADF, FSC, ententes d'harmonisation, etc.) :	
7	SOLUTIONS POTENTIELLES
Identifier des mesures, des modalités ou des actions pour solutionner l'enjeu et documenter les principaux avantages ou inconvénients pour chacune des solutions (évaluation des impacts des solutions possibles) :	
En matière d'équilibre du régime hydrique, la simulation de la réalisation de l'ensemble des travaux planifiés démontre que les AEC des sous-bassins et des bassins versants sont toutes inférieures à 50 % (voir carte).	
Comme mentionné par des experts présents lors du colloque saumon – foresterie, ces valeurs sous 50 % correspondent à un risque faible de modification du lit en aval des cours d'eau.	
En regard de calculs d'AEC réalisés pour les coulées du Lac à Foin et du Lac du Curé.	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Ne pas modifier la planification dans le bassin versant de la coulée du Lac du Curé ; 2. Ajuster le niveau de planification dans le bassin du Lac à Foin de manière à ce que le niveau d'AEC ; (calculé sur la base des travaux planifiés) se situe sous 50 % pour le sous-bassin du Lac à Foin ; 3. Étaler les travaux commerciaux dans le temps, par exemple attendre que les coupes adjacentes aient atteint 3 mètres avant de réaliser de nouvelles coupes pour le sous-bassin du Lac à Foin. 	
8	SOLUTION PRECONISEE PAR LA TABLE
Identifier parmi les éléments de solutions potentielles ceux qui sont préconisés par la Table :	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Ne pas modifier la planification dans le bassin versant de la coulée du Lac du Curé. 2. Ajuster le niveau de planification dans le bassin du Lac à Foin de manière à ce que le niveau d'AEC (calculé sur la base des travaux planifiés) se situe sous 50 %. 3. Étaler les travaux commerciaux dans le temps, par exemple attendre que les coupes adjacentes aient atteint 3 mètres avant de réaliser de nouvelles coupes pour le sous-bassin du Lac à Foin. 	
Il est convenu que le sujet d'une analyse fine (avis d'expert) soit mis à l'ordre du jour de la prochaine TGIRT régionale.	
9	CONSIDERATIONS IMPORTANTES ET AUTRES COMMENTAIRES
Les aires équivalentes de coupes (coupe planifiées) sont inférieures à 50 %. Pour tous les sous-bassins visés.	
Par ailleurs les valeurs combinées des travaux planifiés pour les bassins versants visés sont de :	
Rivière Mont-Louis : 33,6 %	
Rivière : de l'Anse-Pleureuse : 44,15 %	
En termes de sécurité civile, le principe de précaution est appliqué pour la portion avale des bassins versants de la rivière Mont-Louis et de l'Anse-Pleureuse.	
Une analyse plus fine démontre que les sous bassins de la coulée du la à Foin et de la coulée Lac du Curé ont des valeurs d'AEC (travaux planifiés) respectives de : 59,79 % et de 39,4 %	

Commentaire du demandeur :

Les AEC au-dessus de 35 % – même en valeurs planifiées – devraient enclencher un processus d’approbation de la part des membres de la Table GIRT, processus qui n’a pas encore été précisé par le Ministère. Sur ce point, le CENG considère que la détermination de ce processus revient au Ministère, avec la validation des membres de la Table GIRT commune, et non à la MRC responsable de la coordination des Tables GIRT. En effet, ce processus est intrinsèque à l’évaluation d’un indicateur désigné par une fiche VOIC et la mesure de tels indicateurs, mais également la détermination de leurs cibles, doivent faire partie de la fiche en elle-même ; si la cible n’est pas une valeur fixe – mais bien un processus d’approbation – il n’empêche que cette cible doit être établie par le Ministère avec les membres de la table.

Commentaire du Ministère :

Depuis le début de la démarche, le Ministère identifie les sous-bassins versant qui dépassent 35 % d’AEC en travaux planifiés lors de la présentation du PAFIO à la TGIRT. Les membres des tables GIRT ont le loisir d’émettre ou non des préoccupations en lien avec ces secteurs.

Lorsque des préoccupations sont émises, le Ministère produit une fiche solution et la soumet à la TGIRT pour harmonisation. Le processus d’approbation passe donc par le processus d’harmonisation convenu avec les TGIRT pour cet aspect du VOIC.

Commentaire du demandeur :

Le CENG suggère, de plus, qu’un avis d’expert – voire une analyse de risques – soit réalisé quant aux risques probables d’augmentation de débit et de probabilités d’aléas en aval des rivières de Mont-Louis, de l’Anse-Pleureuse et de Dartmouth, et leur incidence probable en matière de sécurité civile. Une telle étude pourrait être confiée, par exemple, au Laboratoire en géomorphologie et dynamique fluviale de l’UQAR et à des partenaires jugés pertinents. Le cas des sous bassins versants du Lac à Foin et du Lac du Curé – présents dans le bassin versant de la rivière de l’Anse-Pleureuse – pourrait notamment être étudié pour voir si la perte de couvert forestier dans ces sous bassins pourrait avoir une incidence sur l’activation du complexe de cônes alluviaux situé en aval ; rappelons que ces sous bassins alimentent les deux principaux tributaires torrentiels responsables de l’activation de ce complexe.

Commentaire du Ministère :

Le Ministère tiendra compte des conclusions de cette analyse lorsqu’elle sera réalisée.

